

à imposer aux autres. Pour ce faire, il serait hautement préférable qu'ils concentrent leurs efforts, comme on l'a déjà suggéré, dans le cadre d'institutions multilatérales comme les accords d'Helsinki, les Nations Unies. Tout au moins, une politique des droits de l'homme aurait beaucoup plus de chances de succès si elle apparaissait comme une stratégie des pays occidentaux.

Ensuite, Washington devrait, en toute logique, s'empresse d'agir auprès des régimes qui se sont maintenus grâce à son appui. Le président Carter a déjà tenté de timides efforts en ce sens en Amérique latine. Mais cela est encore bien peu en comparaison de tout ce qui a été accompli dans le passé (et qui l'est encore dans le présent) pour soutenir des régimes autoritaires. La politique américaine ne serait-elle pas plus plausible si elle s'adressait à la Corée du Sud ou aux Philippines plutôt qu'aux éternels rivaux soviétiques?

Il faudrait aussi que le gouvernement, le Congrès et les élites américains aient le courage d'admettre que les droits de la personne peuvent parfois être mieux servis par des régimes de gauche que par des gouvernements libéraux. En toute objectivité, il est bien difficile de croire que Batista ait été plus soucieux des droits que Castro, que Pinochet protégé

mieux les libertés qu'Allende, quels que soient les jugements de valeur qu'on puisse émettre sur la révolution cubaine et le gouvernement d'Union populaire au Chili.

En conséquence, la notion de droits doit être élargie pour inclure les droits collectifs, les droits économiques et sociaux. Peut-on croire que Washington en viendra jamais à cette ouverture? Peut-on croire encore que le gouvernement américain acceptera un jour d'envisager franchement un nouvel ordre économique international? Il faut être bien optimiste pour répondre oui à ces questions. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'une véritable politique universelle des droits de l'homme doive emprunter ce chemin.

En attendant, on ne peut s'attendre qu'à voir le gouvernement américain agir à la pièce, de façon plus ou moins contradictoire, satisfaisant, espérons-le à certaines de ces conditions, atteignant des résultats partiels et, espérons-le encore, positifs. M. Carter peut apparaître comme l'héritier de Jefferson, mais on ne peut nier que les Hamilton s'affairent toujours autour de lui (sinon en lui). Il y a fort à parier qu'ils parviendront à réduire considérablement ses grandes aspirations, si ce n'est déjà fait. La contradiction américaine n'est pas près d'être résolue.

Nations Unies

Un mandat au Conseil de sécurité

par W. H. Barton

De même que la Société des Nations a été créée en réaction aux horreurs de la Première Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies est née de la nécessité de doter l'humanité d'une institution qui empêcherait la résurgence de la folie qui a marqué la Seconde. C'est aussi pour cette raison que la Charte des Nations Unies s'est fixé comme but premier le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte confère en outre au Conseil de sécurité, l'organe chargé au premier chef de la réalisation de cet objectif, des pouvoirs exceptionnels pour agir au nom de tous les membres de l'Organisation.

Au cours de ses 33 années d'existence, le Conseil de sécurité a exercé ses responsabilités avec un bonheur inégal qui traduit la complexité des relations entre les États, particulièrement entre les grandes puissances. Mais pour le meilleur et pour le pire, le Conseil a été et demeure, au sein des Nations Unies comme aux yeux du monde, le pôle d'attraction et

le centre du pouvoir pour les questions de guerre ou de paix dont l'organisme international est saisi.

C'est pour cette raison, et parce qu'un mandat au sein du Conseil implique la prise en charge de responsabilités spéciales, que les gouvernements appelés à y siéger peuvent jouer un rôle particulièrement influent dans les négociations visant à résoudre certains des grands problèmes de l'heure.

Les cinq membres permanents du Conseil sont investis d'office de cette responsabilité et de cette influence. Quant aux 146 autres membres des Nations Unies, pour qui l'occasion de siéger au Conseil pour un mandat de deux ans ne se présente au mieux qu'à

Monsieur Barton est le représentant permanent du Canada aux Nations Unies, à New York. C'est à ce titre qu'il a siégé au Conseil de sécurité pendant le dernier mandat de deux ans du Canada au sein de cet organisme. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.